

Université
de Liège



Bibliothèque Léon Graulich
Droit, économie, gestion et sciences sociales

Éléments de méthodologie de la recherche documentaire en droit fiscal
*à destination des étudiants de la seconde année du Master en droit et du Master
complémentaire en droit fiscal (HEC-ULg)*

Année académique 2014-2015

François Deseilles
Assistant scientifique
fdeseilles@ulg.ac.be

I. Accès aux ressources documentaires

A. Sur campus (notamment B3 I -Sart-Tilman et NI -Louvrex)

Sauf exception, toutes les bases de données, journaux électroniques, e-books et autres ressources électroniques souscrites par les bibliothèques sont consultables sur le campus à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone portable connecté au réseau de l'université.

B. Hors campus

Comment accéder aux ressources documentaires à distance, c'est-à-dire en dehors du campus ?

Certaines bases de données offrent un accès à distance. Vous pouvez accéder à ces ressources électroniques via un « tunnel applicatif », réservé aux membres de l'université via authentification (identifiant S/U/B*****/mot de passe ULg).

Pour pouvoir en profiter **deux solutions** s'offrent à vous.

- le logiciel *Network Connect* (solution recommandée)
- la passerelle VPN en ligne (réseau privé virtuel) de l'Université de Liège (solution alternative)

a) Le logiciel *Network Connect*

- Cette première solution est recommandée.

Elle est avantageuse à tous points de vue :

- pas besoin de s'identifier à nouveau de manière fréquente ou à longueur de temps ;
- pas de copier/coller de liens fastidieux.
- pas de problème de mise à jour du logiciel *Java* ou autres plug-ins (navigateur).
- navigation plus fluide.

- Le logiciel est disponible au **téléchargement** à l'adresse suivante (en bas de page) :

http://www.ulg.ac.be/cms/c_54680/service-vpn [Windows/Apple/Linux/Android]

- Que faire ensuite ?

- **installer** l'application *Network Connect* (uniquement à la première utilisation)

Remarque : Windows : pour savoir si vous êtes en 32 ou 64 bits : menu Démarrer > Ordinateur > Propriétés système

Pour lancer l'installation :

- Windows : double-cliquez sur le fichier exécutable (.exe) ;
- Mac : ouvrez le fichier .dmg et installez le package ;

Lorsque l'installation est terminée, le programme apparaît dans la liste des programmes installés sur votre ordinateur.

- **lancer l'application** *Network Connect* (à chaque connexion)

- Windows : ouvrez le menu Démarrer, tapez « *Network Connect* » dans barre de recherche des programmes, puis cliquez sur le lien *Network Connect* qui devrait apparaître dans les résultats ;
- Mac : dans Spotlight ou Launchpad, tapez *Network Connect*, puis cliquez sur le lien *NetworkConnect* qui devrait apparaître dans les résultats.
- Une **fenêtre d'authentification** s'ouvre.
Vérifiez que l'URL dans la **barre d'adresse** est bien **<https://vpn.gw.ulg.ac.be>**, sinon modifiez-la en conséquence.
Authentifiez-vous avec votre identifiant (S/U/B*****) et votre mot de passe ULg.
- Vérifiez que **l'application fonctionne** en vérifiant l'état de l'icône dans la barre des tâches : les **points verts** doivent clignoter.
 - Windows : dans la barre des tâches : les points verts de l'icône doivent clignoter
 - Mac : l'icône *Network Connect* apparaît dans le Dock
- Vous avez désormais accès à toutes nos ressources documentaires électroniques (bases de données, e-journaux, e-books...) comme si vous étiez sur un des campus ULg !

Un tutoriel d'installation est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.libnet.ulg.ac.be/fr/content/installer-et-activer-le-client-network-connect-en-l-min-30>

b) La passerelle VPN

La passerelle VPN n'est présente dans ce guide qu'à titre d'illustration. Son utilisation est beaucoup moins aisée (notamment barre d'adresse spécifique). Elle est néanmoins disponible à l'adresse suivante : <https://vpn.gw.ulg.ac.be>. Des explications complémentaires sont disponibles à l'adresse internet suivante : http://www.ulg.ac.be/cms/c_54680/service-vpn.

II. Accès aux bases de données

- 1) Connectez-vous au site internet du réseau des bibliothèques « **Libnet** » à l'adresse : <http://www.libnet.ulg.ac.be/>
- 2) Sélectionnez « **Explorer nos ressources** » (sur le post-it jaune à droite de la page).
- 3) Dans le **bandeau gauche**, sélectionnez « Droit, criminologie & sciences politiques » ;
- 4) Dans le même bandeau, sélectionnez « Droit fiscal »

The screenshot shows the ULg Library website interface. At the top left, the ULg Library logo is highlighted with a red dashed box and a circled '1'. The top right navigation bar includes links for 'Université de Liège', 'MyLibrary', 'S'identifier', 'Jobs', and 'Invité', with a search bar and a circled '6'. Below the navigation bar, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Comment...? > Trouver les ressources > Explorer par discipline > Droit, criminologie & sciences politiques', with a circled '2' next to the last part. A horizontal menu contains various databases like 'BASE', 'Scopus', 'PubMed', 'Google Scholar', 'Scribe', and 'UniCat'. A search bar is present with a 'Go' button and a 'Recherche avancée' link. On the right side, a yellow sticky note is highlighted with a red dashed box and a circled '2', containing links for 'Bases de données...', 'Explorer les ressources', 'Horaires', and 'Ressources en test'. The main content area is titled 'Explorer nos ressources' and features a left sidebar with a 'Disciplines' menu. The 'Droit, criminologie & sciences politiques' category is highlighted with a red dashed box and a circled '3'. Within this category, 'Droit fiscal' is highlighted with a red dashed box and a circled '4'. The main content area shows 'Droit fiscal' with a circled '5', and sub-sections for 'Databases etc.' and 'Publications ULg'. A yellow banner at the top of the main content area provides instructions on using the left menu. Below this, there are tabs for 'Databases etc.' and 'Publications ULg', and a section for 'Accès Internet' with icons for different access types: green (Internet), orange (VPN), yellow (campus), and red (dedicated posts). A '[+] Afficher les descriptions' link is also visible.

5) Vous arrivez alors sur la page reprenant les différentes bases de données disponibles.

Leur accessibilité est illustrée par un cadenas :










Accès Internet | Accès campus + hors campus (VPN) | Accès campus | Accès postes dédiés

- vert et ouvert : accès Internet
- orange et ouvert : accès campus + hors campus (Network Connect/VPN)
- doré : accès sur campus
- rouge et fermé : accès via postes dédiés

Concernant le cadenas rouge et fermé : il s'agit de ressources spécifiques qui ne sont consultables qu'à partir de certains postes se trouvant en bibliothèque.

6) **ATTENTION** : n'oubliez pas de vous **identifier** !

III. Les principales bases de données (BDD) juridiques

1	Jura	Généraliste	
2	Jurisquare	Généraliste	
3	JurisClasseur	Généraliste	
4	Dalloz.fr	Généraliste	
5	Fiscalnet	Spécialisée	
6	MonKEY.be	Spécialisée	
7	Le Fiscologue	Spécialisée	
8	Fisconetplus	Spécialisée	
9	International Bureau of Fiscal Documentation (IBFD) Tax Research Platform	Spécialisée	

I. Jura

Où ?	Uniquement via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B3I : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex)
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données spécialisée en droit, et principalement en droit belge : législation, jurisprudence, doctrine belges et internationales, disciplines métajuridiques. • références doctrinales et jurisprudentielles dans toutes les branches du droit ; • sommaires et texte intégral de certaines décisions • texte intégral du Recueil Général de l'Enregistrement et du Notariat.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via le classement en arborescence (menu contextuel à gauche) (conseillé !) <ul style="list-style-type: none"> <i>Exemple</i> : Taxation des plus-values sur actions • Via la barre de recherche générique (en haut de l'écran d'accueil) ; <ul style="list-style-type: none"> <i>Exemple</i> : Droit fiscal > Impôts sur les revenus > Impôt des sociétés > Revenus exonérés > Plus-values > Plus-values sur actions. • Via une combinaison des deux méthodes : utilisation de la barre de recherche avec activation des filtres de résultats. <ul style="list-style-type: none"> <i>Exemple</i> : Taxation des plus-values sur actions (barre de recherche) – Droit fiscal > Impôt des sociétés (filtres).

2. Jurisquare

Où ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B3I : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex) • À distance via <i>Network Connect</i>. <p>ATTENTION : 10 accès simultanés uniquement. (utilisation du moteur de recherche)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès au contenu des monographies en texte intégral (5 accès simultanés). - Accès au texte intégral des articles de périodiques uniquement en accès campus ULg (1 seul accès par titre de périodique à la fois).
------	--

<p>Quoi ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Périodiques : texte intégral de décisions et d'articles de doctrine dans toutes les branches du droit. • Monographies (<i>exemple</i> : Beghin P., Van De Woesteyne I., <i>Handboek personenbelasting 2014-2015</i>, Anvers, Intersentia, 2014.) • base de données juridique qui référence plus d'une centaine de revues et un millier d'ouvrages de différents éditeurs belges • système de recherche uniformisé et indépendant sur base de listes de mots-clés ou sur base du texte intégral. • références d'articles, des chroniques, de la jurisprudence ou des commentaires, ainsi qu'une courte description. • recherches dans toutes les revues reprises dans Jurisquare, par le biais de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ termes de recherche, ▪ de mots-clés prédéfinis, ▪ via la date, l'auteur, la source de droit ou le domaine du droit.
<p>Comment ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via la barre de recherche générique cumulable avec des critères spécifiques (mots-clés, auteur, revue,...). • À partir des références obtenues via le moteur de recherche de Jura (référence bibliographique) ; accès au texte intégral sur Jurisquare. <p>ATTENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnalités de recherche : moins complètes que Jura - accès intégral aux documents : plus complet que Jura.

<p>3. Jurisclasseur (LexisNexis)</p>	
<p>Où ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B31 : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex) • À distance via <i>Network Connect</i>. <p>ATTENTION :</p> <p>dans l'espace « Accès abonnés service en ligne », sélectionnez « LexisNexis JurisClasseur Pro » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un accès simple sans veille documentaire, cliquez sur « S'inscrire plus tard ». - Pour un accès avec fonctions de veille documentaire et d'historique d'utilisation, inscrivez-vous.
<p>Quoi ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sources législatives, réglementaires, jurisprudentielles et doctrinales en droit français et comparé (sources de droit continental, sources de droit anglo-saxon). • BDD essentielle pour l'étude du droit fiscal français. • encyclopédies JurisClasseur mises à jour (77 collections dans plus de 400 volumes). • décisions de jurisprudence. • notices bibliographiques de doctrine française analysant plus de 130 revues. • 27 revues spécialisées en texte intégral. • Codes et Lois du Jurisclasseur.
<p>Comment ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'onglet « Recherche » en utilisant les critères alternatifs et cumulatifs disponibles ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'onglet « Répertoire des sources » en utilisant le classement en arborescence disponible.
--	--

4. Dalloz.fr	
Où ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B3I : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex) • À distance via <i>Network Connect</i>.
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • base de données juridique spécialisée en droit français • accès à différentes sources et code commentés (<i>exemple</i> : Code général des impôts). • Encyclopédie et répertoires pour certaines branches du droit. • Plus de 20 revues Dalloz en texte intégral.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • via la recherche (avancée) (mots-clés ou expressions) en texte intégral • via une recherche dans un document ou collection précis (revue/répertoire/encyclopédie/code) (bandeau de droite).

5. Fiscalnet	
Où ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B3I : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex) • À distance via <i>Network Connect</i>. <p>ATTENTION : cliquez sur « accès abonnés » (en haut à droite de la fenêtre), puis sur « connexion » dans la bulle qui vient de s'ouvrir.</p>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Texte intégral de décisions, commentaires d'actualisation et références doctrinales dans la matière du droit fiscal. • Base de donnée mise à jour dans les domaines du droit fiscal, de la comptabilité et droit des sociétés avec une analyse détaillée des informations essentielles chaque semaine. • Accès à l'ensemble des documents officiels (loi, règlements, codes, bulletins officiels, jurisprudence nationale et communautaire).
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'onglet recherche (avancée) en sélectionnant ou désélectionnant les critères disponibles (matière, type de document) et en entrant des mots-clés (et éventuellement des dates) ; • Via l'outil « Bibliothèque » en choisissant la matière fiscale concernée dans le classement en arborescence.

6. MonKEY.be	
Où ?	<p>Uniquement au sein de la Bibliothèque Léon Graulich (B3I, Sart-Tilman)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appeler un responsable à l'accueil de la Bibliothèque • Cette personne encodera les identifiant et mot de passe sur l'ordinateur de la bibliothèque auquel vous êtes installé.
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • base de données en ligne pour les professionnels de la fiscalité et de la comptabilité. • informations actuelles applicables dans la pratique quotidienne, des actualités, des lettres d'information et des revues avec leurs archives. • informations pratiques (chiffres, adresses etc.), modèles intelligents et formulaires, la législation pertinente et des sources.

	<ul style="list-style-type: none"> • base bilingue français/néerlandais.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via la recherche avancée • Par thèmes ou documents par type d'informations

7. Le Fiscologue (+ Le Fiscologue international)

Où ?	<p>À l'adresse internet suivante : http://www.fiscologue.be Uniquement au sein de la Bibliothèque Léon Graulich (B31, Sart-Tilman)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appeler un responsable à l'accueil de la Bibliothèque. • Cette personne encodera les identifiant et mot de passe sur l'ordinateur de la bibliothèque auquel vous êtes installé.
Quoi ?	Texte intégral de la revue hebdomadaire (commentaires des actualités jurisprudentielles et législatives en matière fiscale).
Comment ?	recherche générique, spécifique voire systématique (classement chronologique et thématique).

7. Fisconetplus

Où ?	<p>Ressource en accès libre sur internet, à l'adresse URL suivante : http://ccff02.minfin.fgov.be/KMWeb ATTENTION : la législation fiscale n'y est pas toujours à jour !</p>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Base de donnée fiscale produite par le Service public fédéral Finance. • Données relatives aux différents impôts et taxes, des informations concernant un certain nombre de matières non-fiscales telles que, par exemple, le droit civil et le droit comptable. • dispositions légales et réglementaires en matière fiscale (CIR par « exercice d'imposition ») ; • commentaires administratifs de ces dispositions, circulaires administratives, conventions préventives de la double imposition (conclues par la Belgique).
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'arborescence sur la page d'accueil • Via la recherche avancée (mots-clés ou expressions)


8. IBFD (Tax Research Platform)

Où ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via l'intranet de l'ULg (sur campus) : <ul style="list-style-type: none"> - B31 : Faculté de droit (Sart Tilman) - NI : HEC (Louvrex) • À distance via <i>Network Connect</i> (et seulement via ce logiciel !).
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • base de données qui contient de la documentation en matière de fiscalité à échelle internationale, « essentielle » pour l'étude du droit fiscal international et européen. • informations fiscales pour plus de 200 pays : analyses, holding, prix de transfert ; • texte intégral de conventions fiscales bilatérales (double imposition, échanges de renseignements,...), traités fiscaux, jurisprudence et modèles de convention fiscale, traités internationaux, conventions ; • directives européennes et autres documents s'y rapportant ; • jurisprudence (en ce compris la Cour de justice de l'Union européenne) ; • revues en texte intégral, revues de fiscalité internationale (Bulletin for

	<p>International Taxation, European Taxation, International VAT Monitor,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • cahiers annuels (rapports thématiques) de l'IFA ; • actualités ; • glossaire.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Via le lien « Treaties » pour rechercher les conventions fiscales bilatérales par États contractants ; • Via le lien « Online Books » pour rechercher les cahiers de l'IFA par année et/ou par thème, ainsi que par pays concerné ; • Via le lien correspondant à la revue de fiscalité internationale concernée (se trouvant sous le lien plus générique « Journals »).

IV. Sélection de périodiques de droit fiscal disponibles à la Bibliothèque Léon Graulich (version papier + électronique)

🔒 via identifiant / mot de passe à demander à l'accueil de la Bibliothèque Graulich (B31, Sart-Tilman)

Revue / périodique	Casier n ^{os} de l'année en cours	Rayon n ^{os} des années antérieures	
<i>Le Fiscologue</i>	96	XII B 0/0015	✓ via 🔒
<i>Le Fiscologue International</i>	75	XII B 0/0019	✓ via 🔒
<i>Le Courrier Fiscal</i>	209	XII B 0/0016	✓ via 🔒
<i>Revue Générale de Fiscalité</i> (+ <i>Actualités Fiscales</i>)	81	XII B 0/0011	✓ via 🔒
<i>Algemeen Fiscaal Tijdschrift</i>	86	XII B 0/0020	✓ via 🔒
<i>Revue Générale du Contentieux Fiscal</i>	93	XII B 0/0021	✓ via Strada & Jurisquare
<i>Tijdschrift voor Fiscaal Recht</i>	60	XII B 0/0013	✓ via Strada & Jurisquare
<i>Comptabilité et Fiscalité Pratiques</i>	36	XII B 0/0017	✓ via 🔒
<i>Journal de Droit Fiscal</i>	64	XII B 0/0005	✓ via Strada & Jurisquare
<i>Recueil Général de l'Enregistrement et du Notariat</i>	70	XII B 0/0003	✓ via Strada & Jurisquare
<i>EC Tax Review</i>	226	X - 0/0047	✘
<i>European Taxation</i>	178	XVI - 9.1/0033	✓ via IBFD